



Le 31 août 2023

AVIS DE CONVOCATION

Aux parents des élèves
de l'école du Beau-Séjour
pour l'année scolaire 2023-2024

Objet : Assemblée générale des parents

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes convoqués à une Assemblée générale des parents qui se tiendra le mercredi 6 septembre 2023 à 18 h au gymnase de l'école (vous devez entrer par la porte 4). Le but de cette réunion est notamment d'élire les représentantes et représentants qui siègeront au conseil d'établissement de notre école pour la prochaine année scolaire.


Vous trouverez au verso l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation.

Nous vous rappelons que si vous désirez participer à cette assemblée, votre inscription est nécessaire. Vous pouvez le faire en [cliquant ici](#) .



Myriam Fournier Castilhoux
Présidente



Gino Beaulieu,
Directeur

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture et mot de bienvenue;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2022;
- 4- Élection et candidatures sur les différents comités :
 - a) Élections aux postes vacants et substituts du conseil d'établissement
 - a. 3 mandats de 2 ans et 1 mandat de 1 an à combler
 - b) Élections aux postes de représentants et substituts au comité de parents
 - c) Formation de l'organisation de participation des parents
- 5- Rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2022-2023;
- 6- Période de questions;
- 7- Levée de l'assemblée.



Assemblée générale 2022 7 septembre 2022

Procès-Verbal

1. Ouverture et mot de bienvenue;

Monsieur Gino Beaulieu, directeur, souhaite la bienvenue et explique le but de l'assemblée générale.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Monsieur Gino Beaulieu fait la lecture de l'ordre du jour et madame Myriam Fournier Castilloux propose l'adoption de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2021;

Puisque le compte rendu de l'assemblée générale a été transmis par courriel à tous les parents de l'école avant la rencontre, monsieur Louis-Philippe Langevin-Pelletier propose l'acceptation du compte rendu de l'assemblée générale tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité.

4. Élection et candidatures sur les différents comités

a. Élections aux postes vacants et substituts du conseil d'établissement

Il y a deux postes vacants à combler. Un poste d'un an et un poste de deux ans.

Monsieur Gino Beaulieu invite les parents qui souhaitent devenir membres au conseil d'établissement à se présenter :

1. Madame Sophie Verret
2. Madame Léa Nadeau
3. Madame Catherine Gauthier

Madame Véronique Vaillancourt et monsieur Louis-Philippe Langevin-Pelletier procèdent à la compilation des votes.

Les membres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 seront :

1. Madame Catherine Gauthier (élue pour un an)
2. Monsieur Francis Brochu (reste 1 an à son mandat)
3. Madame Véronique Vaillancourt (reste 1 an à son mandat)
4. Madame Myriam F. Castilloux (reste 1 an à son mandat)
5. Madame Léa Nadeau (élue pour deux ans)

Madame Sophie Verret sera membre parent substitut.

b. Élection aux postes de représentants et substituts au comité de parents

Madame Myriam Fournier Castilloux sera la représentante au comité de parents.

Madame Véronique Vaillancourt sera le membre substitut au comité de parents.

c. Formation de l'organisation de participation des parents

Aucun OPP cette année. La formule retenue sera de faire appel à des bénévoles au besoin. À cet effet, un courriel sera envoyé à tous les parents pour demander leurs intérêts.

d. Candidatures sur le comité bibliothèque

Ces candidatures seront incluses dans le courriel concernant les bénévoles.

5. Rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2021-2022

Le président sortant, monsieur Louis-Philippe Langevin-Pelletier fait la présentation du rapport annuel 2021-2022 avec l'aide de monsieur Gino Beaulieu.

6. Période de questions

Aucune question.

7. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée se fait à 19 h 20 par monsieur Gino Beaulieu.